



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20221207-2022-217-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **26 DEC. 2022**  
N°2022- 217

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Convention de refacturation avec la Ville de Chennevières-sur-Marne concernant une étude d'opportunité en vue de l'implantation d'un pôle médical, lancée dans le cadre du Protocole de Préfiguration - NPNRU Bois l'Abbé**

**Rapporteur** : Ph. DUBUS

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**  
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance** : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction du Développement urbain  
Séance du conseil municipal du 7 décembre 2022

## **Le Conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5219-5, L5211-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

**VU** le Code de l'Urbanisme son article L.300-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal, en date du 27 juin 2018, approuvant la convention de groupement de commande concernant les études de maîtrise d'œuvre urbaine et de pilotage du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du Bois l'Abbé,

**VU** le Protocole de Préfiguration signé le 5 février 2019 ;

**VU** l'avenant au protocole de préfiguration signé le 21 décembre 2021

**VU** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance du 30 novembre 2022 ;

**VU** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 30 novembre 2022 ;

**Considérant** le cadre partenarial dans lequel s'inscrit la convention de groupement de commandes NPNRU du Bois l'Abbé, impliquant les Villes de Chennevières-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** que la Ville de Chennevières-sur-Marne a assuré l'exécution financière du marché prévu dans la convention de groupement de commande ;

**Considérant** la nécessité d'établir une convention de refacturation des dépenses correspondant à la participation de la Ville de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** le projet de convention de refacturation entre la Ville de Chennevières-sur-Marne et la Ville de Champigny-sur-Marne, ci-annexé ;

**Après en avoir délibéré, à la majorité**

**46 votes pour**, dont 11 procurations (M. LATRONCHE, M. CHATAUD, M. LHOSTE, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme NGANDE, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE)  
**2 votes contre**, M. MAILLER, M. SY

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de refacturation relative au financement d'une étude d'opportunité en vue de l'implantation d'un pôle médical, lancée dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU du quartier du Bois l'Abbé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de refacturation ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

  
**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Mame  
Conseiller Régional d'Ile-de-France

**POUR EXTRAIT CONFORME**